



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

école des hautes études en santé publique

Question écrite n° 5697

Texte de la question

M. Denis Jacquat reprend les termes de sa question écrite posée le 3 octobre 2006, sous la précédente législature, demeurée sans réponse, et attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur les recommandations exprimées dans le rapport intitulé « Fonder l'école des hautes études en santé publique. » Il est notamment recommandé de faire de l'école des hautes études en santé publique une école de santé publique au sens international du terme c'est-à-dire assumant la totalité des fonctions dévolues à ce type d'institution sans en laisser, à terme, aucune de côté. Il la remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Texte de la réponse

Les négociations du contrat d'objectifs et de moyens entre l'Etat et l'EHESP prendront en compte la mise en oeuvre des fonctions dévolues à une école internationale. Les travaux auront pour but de mettre en place notamment des programmes spécifiques animés par des enseignants et des chercheurs de renommée internationale, des accords de coopération avec d'autres pays ou institutions internationales, de créer des réseaux, d'obtenir des accréditations, de réaliser des formations à l'étranger, de participer à des programmes européens et mondiaux, de concevoir des recherches conjointes, de réfléchir à des implantations à l'étranger et d'initier des actions d'accompagnement destinées aux grands établissements ou entreprises.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5697

Rubrique : Grandes écoles

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 octobre 2007, page 5940

Réponse publiée le : 6 mai 2008, page 3858